

Conseil National Economique et Social



Division des Etudes Economiques

Compte rendu de la journée sur la prévention des risques majeurs

Ecole National Supérieure de Management

Koléa, le 29/09/2020

Rapporteurs :

- Mme MEDDOUR Siham
- M. HEMIDET Mohamed El Hadi
- M. BENDJELLAL Mourad

Le 29 septembre 2020, une journée d'étude a été organisée par le Conseil National Economique et Social au siège de l'ENSM de Koléa sur la prévention des risques majeurs.

Cette journée s'inscrit dans le cadre d'une série de rencontre autour de thématiques identifiées par la CNES qui seront abordées sous l'angle sociologique et anthropologique voire comportemental, de sorte à intégrer ce paradigme dans la gouvernance économique et sociale.

Après l'ouverture des travaux par M. le Directeur de ENSM, à 9h15mn, qui a souhaité la bienvenue des participants, la parole a été donnée au Président du CNES qui, lui aussi, a souhaité la bienvenue des participants et a rappelé l'objet de cette rencontre et dans quel cadre elle a été organisée.

La rencontre s'est déroulée, ensuite, autour d'un panel d'expert et spécialistes des risques majeurs qui ont débattu sur les axes suivants :

- 1- **Dr Mohamed BELAZOUGUI** a abordé le pont sur la prévention du risque sismique en Algérie ; état des lieux et perspectives dans laquelle il a expliqué le phénomène sismique et pourquoi l'Algérie est touché par cet aléa et comment et quand le gouvernement algérien en a pris conscience et mis en place une politique national de réduction des risques de catastrophe. Comme Il a fait allusion aux objectifs et actions préconisés et le renforcement de la base juridique et institutionnelle. Il a fini sa présentation en mettant l'accent sur les mesures non structurelles pour réduire le risque sismique et autres risque à travers l'éducation, la formation et l'information.
- 2- **Mme Kheira BRADAI**, sous directrice à direction générale de la protection civile, a abordé la prévention et la gestion des risques majeurs « intégration de la culture des risque au sein de la population ». Après avoir donné quelques chiffres liés aux catastrophes naturelles et les caractéristiques des risques majeurs en Algérie, elle a parlé de la prévention et la gestion des risques et la lutte contre les catastrophes naturelles et technologique majeures. Elle s'est exprimée, aussi, sur les objectifs du système de prévention des risques majeurs et de gestion des catastrophes et leurs programmes de prise en charge au sein de la protection civile à travers l'éducation, l'information et la sensibilisation des citoyens. Elle a terminé sa présentation par deux recommandations à savoir :
 - a. Le parachèvement des dispositifs en suspend,
 - b. La réactivation de la commission liée aux risques naturels et technologiques majeurs, instituée par décret présidentiel N° 04-181 du 24.06.2004.

Suite des travaux après la pause-café

- 3-** Mme Fetoum LAKHDARI, son intervention s'intitule « préparer notre société aux risques majeurs c'est accroître sa résilience ».

Pour cette experte, il est d'abord impératif d'avoir une connaissance des risques et les cartographies par région et par risque en insistant sur le fait que c'est une question qui touche plusieurs institutions, puisque un programme national de recherche de 34 PNR a été lancé en 2011 piloté par le CRSTRA. Ces projets soumis, impliquent obligatoirement un partenaire socio-économique.

Selon Mme LAKHDARI, les catastrophes sont liées aux faiblesses de la gouvernance. Que c'est l'être humain qui va vers les catastrophes et non le contraire à cause du niveau ou degré de perception du risque ou danger. Sans occulter le facteur de l'oubli qui caractérise la mémoire humaine.

Puisque l'Algérie est confrontée aux changements climatiques à l'instar des pays du monde, elle doit se préparer à des crises à effet choc sanitaire dramatique, comme le COVID19, qui vont engendrer une cascade/crise socio-économique. Pour elle la pandémie du COVID 19 est une leçon que nous devons retenir. Elle interpelle les pouvoirs publics et les citoyens à être mieux outillés face à ce genre de crise ou catastrophe. Selon elle le monde entier doit réfléchir à un nouveau modèle de société. Notamment en ce qui concerne la stratégie de prévention contre ces catastrophes à long terme qui sera basée sur la formation, le développement de la connaissance, la technologie, les dispositifs juridiques et le développement d'une culture de risque.

Elle a achevé sa présentation par quelques recommandations :

- a- La prise en charge des risques et la prévention des catastrophes nécessitent un délai de la connaissance scientifique et technique. Et de l'application des textes juridiques,
- b- Une véritable culture du risque intégrant les différentes composantes de la société,
- c- Elle doit tenir compte des spécificités des risques de tel ou tel territoire,
- d- Elle doit s'appuyer des outils faisant barrage à l'oubli et à la banalisation.

- 4-** M Djilali BENOUAR a conféré sur la prise de conscience et comportement pour la réduction du risque de catastrophe sismique.

D'après cet expert, la source des catastrophes est liée à l'ignorance, à l'inconscience ou à la négligence. La perception et conception du risque ainsi que l'interpellation et action du risque diffère selon l'individu, la communauté ou la société.

Il a évoqué l'approche de la réduction des risques de catastrophe à travers les concepts du risque et la définition de l'aléa, la vulnérabilité, les enjeux, l'urgence....

L'Etat doit mettre en place des mesures préventives ; structurelles et non structurelles.

Structurelles :

- Mesures de conception et de construction,

Non structurelles :

- Mesures de planification physique,
- Mesures économiques,
- Mesures de gestion et institutionnelles,
- Mesures sociales.

Après les présentations des intervenants, un débat a été ouvert autour de la thématique de la journée. En effet, des préconisations ont été enregistrées par les intervenants des secteurs et de la société civile et qui ont portées globalement sur :

- concernant l'encrage juridique référent aux plans orsec, il est urgent de procéder à la mise en place des textes d'application,
- le renforcement de la base juridique et institutionnelle liée à la gestion et la prévention des risques majeurs,
- parachever les dispositifs législatifs dans le domaine en suspend,
- réactiver la commission de communication liée aux risques naturels et technologiques, qui sera confié à des scientifiques de toutes les disciplines (sciences sociales, sciences économiques, sciences écologiques, ...) et qui permettra le suivi de l'évolution de la société algérienne et l'anticipation des risques ;
- la subordination de toute validation de projets d'infrastructure à des études préalables des risques liés,
- renforcer la prise de conscience et le comportement rationnel envers les risques pour la communauté scolaire en intégrant les catégories d'élève aux besoins spécifiques,
- la nécessité de création d'un observatoire de surveillance et évaluation des plans orsec,
- la gestion des risques liés à l'industrie énergétique dans le sud du pays gagnerait en intégrant l'approche participative au niveau local,
- La nécessité d'intégrer la culture de la prévention des risques dans le comportement de la population à travers la sensibilisation, la formation et le respect de la réglementation pour pouvoir atténuer les risques ainsi que la préparation de la population pour une meilleure résilience aux risques majeurs,
- L'information donnée au citoyen devrait comprendre la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que les mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets,
- La mise en place d'une banque de données liées aux risques majeurs, à savoir les feux de forêt, les risques sismiques, les inondations, la désertification, ... ;

- La nécessité de développer les infrastructures de la délégation nationale des risques majeurs,
- Mettre en place un système d'alerte rapide aux tsunamis dans la Méditerranée,
- Adapter les projets identifiés en fonction des spécificités territoriales, tels l'ensablement et les glissements de terrain,
- Etablir une cartographie des risques majeurs par wilaya et par commune,
- Accorder plus d'intérêts à la société civile afin d'inculquer la culture des assurances chez les citoyens.

A la fin de la séance le Président du CNES a remercié l'assistance on leur donnant rendez-vous dans une quinzaine de jour avec une nouvelle thématique.

Clôture des travaux à 15h15mn.